

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal, lors de la séance ordinaire du lundi 5 février 2018, a présenté et adopté le projet de règlement intitulé « règlement numéro 56 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Daveluyville ».

- 1- **QUE** le projet de ce code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Daveluyville énonce les principales valeurs de la ville en matière d'éthique :
 - 1° l'intégrité, l'objectivité et la transparence des membres de tout conseil de la municipalité;
 - 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
 - 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
 - 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
 - 5° la loyauté envers la municipalité;
 - 6° la recherche de l'équité;
- 2- **QUE** le projet de ce Code d'éthique et de déontologie des Élus de la Ville de Daveluyville contient des règles concernant notamment, leur indépendance de jugement eu égard à leurs intérêts personnels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Ville ainsi que l'après-mandat.
- 3- **QUE** le projet de Code d'éthique et de déontologie contient également des mécanismes de contrôle et les sanctions pouvant être imposées.
- 4- **QUE** l'adoption du règlement instituant le « code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Daveluyville » aura lieu lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le lundi 12 mars 2018 à 20 h à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Daveluyville, située au 362, rue Principale, à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 6 février 2018.

Pauline Vrain Greffière